



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022_98
SIEML - APPEL DE FONDS RELATIF AU CUMUL DES DEPANNAGES 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....26
Pouvoir(s) :05
Votants :.....31

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JAMIN Grégoire, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne ayant donné pouvoir à DESNOËS Estelle,
CHABIN Nathalie ayant donné pouvoir à BERNIER Catherine,
RICHARD Maud ayant donné pouvoir à RIVENEAU Annie,
FLAMENT Sophie ayant donné pouvoir à BOURRIER Alain,
BODIN Freddy ayant donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

Conseillers excusés :

ERMINE Benoît, NOILOU Jean-Claude, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, PAULY-MOREAU Noémie, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, CHEVALIER Soizic

Conseillers absents :

MARTIN Alain, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard

Secrétaire de séance : LETHIELLEUX Jean-Michel

DELIBERATION N°DCM2022_98
SIEML - Appel de fonds relatif au cumul des dépannages 2022

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

A la demande de la commune Les Hauts-d'Anjou, le SIEML effectue les dépannages sur le réseau d'éclairage public.

Pour la période du 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 5.607,22 € TTC, dont le détail est le suivant :

PERIODE : du 1er septembre 2021 au 31 août 2022					
N° OPERATION	COLLECTIVITE (SIG)	Montant des travaux TTC	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP065-21-110	LES HAUTS D'ANJOU (Champigné)	393,55 €	75%	295,16 €	28/10/2021
EP065-21-111	LES HAUTS D'ANJOU (Champigné)	161,23 €	75%	120,92 €	14/12/2021
EP065-21-112	LES HAUTS D'ANJOU (Champigné)	859,80 €	75%	644,85 €	29/12/2021
EP065-22-113	LES HAUTS D'ANJOU (Champigné)	985,16 €	75%	738,87 €	14/01/2022
EP065-22-114	LES HAUTS D'ANJOU (Champigné)	321,65 €	75%	241,24 €	28/01/2022
EP065-22-117	LES HAUTS D'ANJOU (Champigné)	163,18 €	75%	122,39 €	04/03/2022
EP080-21-134	LES HAUTS D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	659,99 €	75%	494,99 €	28/10/2021
EP080-21-138	LES HAUTS D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	345,26 €	75%	258,95 €	14/12/2021
EP080-22-139	LES HAUTS D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	570,67 €	75%	428,00 €	14/01/2022
EP080-22-140	LES HAUTS D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	171,28 €	75%	128,46 €	28/01/2022
EP080-22-142	LES HAUTS D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	217,57 €	75%	163,18 €	08/03/2022
EP105-22-60	LES HAUTS D'ANJOU (Contigné)	465,02 €	75%	348,77 €	17/01/2022
EP189-21-30	LES HAUTS D'ANJOU (Marigné)	116,58 €	75%	87,44 €	28/10/2021
EP189-21-31	LES HAUTS D'ANJOU (Marigné)	176,28 €	75%	132,21 €	14/12/2021

Au regard du règlement financier du SIEML, le montant du fonds de concours à verser par la collectivité est de 4.205,43 € TTC.

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu les statuts du SIEML ;

Considérant la liste des opérations de dépannages des réseaux d'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement au SIEML des participations pour les opérations de dépannages susvisées ;
- De dire que cette participation sera imputée sur l'exercice 2022 du budget principal
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 24 octobre 2022

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 octobre 2022

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 24 octobre 2022

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – 1 rue Corretie, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application internet que "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Commune des Hauts-d'Anjou
Séance de conseil municipal du 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
049-200084903-20221018-DCM2022_98-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022